

Rapport de la Commission technique

Préavis municipal n° 96 relatif à la demande d'un crédit d'investissement pour les études de l'agrandissement des collèges de Grand-Champ et Mauverney A et B ; pour la construction d'un deuxième étage sur l'UAPE de Mauverney C

Gland, le 25 mai 2021

Monsieur le président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission technique chargée d'étudier le préavis municipal n° 96, composée de :

Genoud Jean-Philippe	GDG; 1 ^{er} membre et rapporteur
Freuler Anik	GDG
Haesslein Timothée	PLR
Caiano José	PS-Les Verts-POP
Maquelin Carmen	UDC

s'est réunie le 10 mai 2021 à 19h, en présence de Madame la Municipale Christine Girod, Monsieur le Municipal Thierry Genoud, ainsi que de Madame Miranda Pagoni architecte au SBU.

Remerciements

Les membres de la Commission remercient les personnes précitées pour leur disponibilité et les réponses apportées à leurs questions.

Préambule

La vision de la municipalité à moyen terme est clairement d'offrir aux élèves primaires glandois deux pôles scolaires, Perrerets au nord et Mauverney au sud, offrant les mêmes qualités éducatives et d'infrastructure et un établissement secondaire à Grand-Champ.

Actuellement, Grand-Champ accueille 502 élèves dans 30 classes plus 2 en portakabins (plus 2 à la rentrée 2021) et 12 salles spéciales et

Mauverney A et B accueille 400 élèves dans 2 x 14 classes plus 2 salles spéciales en portakabins.

Mauverney C, UAPE accueille 156 enfants

Un calcul de l'évolution de la population scolaire a été effectué sur la base de 3 critères : (**annexe 1**)

- Analyse de la DGEO sur la base des naissances à Gland
- Analyse des nouveaux quartiers et logements
- Croissance de la population ces 13 dernières années

Et ces projections nous dirigent vers une augmentation de 250-300 nouveaux élèves à l'horizon 2034.

Les nouvelles classes prévues sont 12 à Grand-Champ et 2 x 6 à Mauverney et 75/80 places pour l'UAPE

Petit rappel, la répartition des élèves est faite par la direction des écoles, la commune mettant les infrastructures à disposition. Les futurs élèves de La Combaz devraient être dirigés aux Perrerets.

Exposé

Une comparaison avec les études entreprises pour Perrerets n'est pas réaliste pour plusieurs raisons :

- Les honoraires d'études sont généralement plus élevés que ceux de réalisation; alors qu'aux Perrerets cela a été le contraire ; les travaux projetés lors de la première étape s'élevaient à 7 M pour des études de 1 M et des études de 600'000 pour 17M de travaux lors de la deuxième étape, mais plus d'honoraires lors de réalisation.
- La labellisation « Standard Bâtiments 2019.1 » n'existait pas encore. Elle génère une augmentation du prix des études et de la construction d'environ 7.5 à 10%.
- Les travaux prévus, beaucoup plus important, ainsi que leurs coûts ne sont également pas comparables ; Perrerets environ 25 M alors que les prévisions pour Grand-Champ sont d'environ 20 M et Mauverney A et B 30 M.

Les travaux projetés permettront donc une labellisation « Standard Bâtiments 2019.1 » de l'ensemble des collèges de Grand-Champ et Mauverney A et B qui se résume dans les grandes lignes :

- Efficacité énergétique
- Mise aux normes des systèmes électriques et des ventilations
- Energies renouvelables, aménagement maximum de panneaux photovoltaïques en toiture à des fins d'autoconsommation

La démolition de la salle de gym de Mauverney, qui est constituée d'une structure métallique légère et ne répond plus aux exigences actuelles au niveau de la taille, voir **annexe 2**, permet de construire une salle double et de répondre à l'augmentation des élèves et à la demande de nos sociétés locales.

Les travaux de Mauverney C, qui seront entrepris en priorité, permettront à l'UAPE une capacité d'accueil suffisante pour les nouveaux enfants, suite à l'agrandissement de Mauverney A et B. Ces travaux devraient avoir lieu pendant les vacances d'été 2022, 6 semaines de vacances scolaires dont 3 de fermeture de l'UAPE. Le déplacement des enfants est prévu avec La Ruche dans le bâtiment A ou à l'UAPE de La Paix. En cas de force majeure, des portakabins pourraient être installés.

La surélévation du bâtiment C permettra dans un premier temps la création de salles scolaires, nécessaires pendant les travaux des bâtiments A et B, puis dès ces agrandissements terminés, elles seront utilisées comme salles pour le parascolaire.

Les aménagements prévus pour la cuisine sont nécessaires au vu de l'augmentation de la capacité d'accueil de la Pause Déj ; cette cuisine sert à la régénération des plats livrés froids depuis la cuisine de Grand-Champ.

Une petite cuisine sera également aménagée au 2^{ème} étage pour l'UAPE, pour les goûters et diverses activités.

Sans oublier tous les aménagements extérieurs, préau couvert, 2 terrains de jeux « air tous temps » terrains de sport synthétique et piste de course pour Mauverney et une aire engazonnée pour activités sportives à Grand-Champ.

Pourquoi qu'un étage et pas deux ? Plusieurs raisons :

- Les besoins scolaires sont pour le moment raisonnablement remplis par cette surélévation pour environ 15 à 20 ans
- Au vu des montants à investir, il nous faut diviser les interventions pour rester dans un plan des investissements contrôlé
- Il nous faudra modifier le règlement communal des zones d'utilité publique pour permettre dans le futur un ou plusieurs niveaux de plus

- Le contrôle effectué, avec l'ingénieur civil, sur les structures des bâtiments concernés n'a été réalisé que pour la charge d'un niveau, pas sûr qu'il ne faille pas renforcer certaines parties porteuses

Informations

La construction d'un nouveau collège n'est pas envisagée pour l'instant afin de privilégier la valorisation et modernisation des bâtiments existants.
Un nouveau collège serait de toute manière beaucoup plus coûteux.

Plus de détails à disposition dans l'**annexe 3 et l'annexe** « Réponses aux questions de la Commission Technique ».

Conclusions

Fondée sur ce qui précède, la Commission technique recommande, à l'unanimité de ses membres, d'accepter les conclusions du préavis municipal n° 96 et de prendre les décisions suivantes :

- I. Accepter le préavis municipal N° 96 relatif à la demande d'un crédit d'investissement :
pour les études de l'agrandissement des collèges de Grand-Champ et Mauverney A et B ;
pour la construction d'un deuxième étage sur l'UAPE de Mauverney C
- II. Accorder le crédit d'investissement de CHF 7'750'536.-- et d'autoriser la Municipalité à entreprendre ces études et travaux
- III. Autoriser la Municipalité à prélever la somme de CHF 549'270.-- dans le fonds de réserve
« Efficacités énergétiques » (compte 9281.04) via le compte 822.3329.00 « Autres amortissements du patrimoine administratif »
- IV. Autoriser la Municipalité à emprunter la somme de CHF 7'750'536.--

Signatures des membres de la Commission

Jean-Philippe Genoud, 1 ^{er} membre et rapporteur
Anik Freuler
Timothée Haesslein
José Caiano
Carmen Maquelin